

**Aux Chefs d'établissements des écoles  
de la région Centre-Val de Loire**

Objet : Lancement mouvement 2021

**Pour transmission à tous les enseignants,  
dont les enseignants actuellement absents  
pour congés maternité, parental, maladie, ...**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, les modalités de cette première étape du mouvement 2021 qui débute par les demandes d'inscription au mouvement.

## **DEMANDES D'ENTRÉE DANS LE MOUVEMENT**

**Chaque enseignant envisageant de participer au mouvement pour la rentrée prochaine doit constituer une demande.**

### **Pour les demandes de mutation dans une autre région (dans un département autre que ceux de la région Centre Val de Loire [Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret])**

- 1- Chaque enseignant envisageant de muter hors de la région doit adresser au Président de la CRDE, **avant le 22 janvier 2021**.
  - a. une lettre de demande de mutation, avec copie à son Chef d'établissement
  - b. l'imprimé de demande d'inscription au mouvement (document joint)
- 2- L'imprimé de demande d'inscription au mouvement sera ensuite adressé dans les meilleurs délais aux diocèses concernés, par le secrétariat de la CRDE, avec copie à l'intéressé(e).

### **Pour les demandes dans la région Centre-Val de Loire [Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret]**

- 1- L'imprimé de demande d'inscription au mouvement de la région Centre-Val de Loire sera adressé ultérieurement.
- 2- L'imprimé devra être retourné au Président de la CRDE. La date sera précisée lors de l'envoi du calendrier.

Pour rappel : Ces procédures n'engagent en rien. Chaque enseignant conserve son poste tant que la demande de mutation n'est pas menée à son terme.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

**Bruno CHAUVINEAU**  
Président de la CRDE

